

COMITE DE BASSIN REUNION

SEANCE PLENIERE DU 08 SEPTEMBRE 2010

Membres électeurs: 24
Membres électeurs présents : 22
Vote : - Pour : 22
- Contre : 0
- Abstention : 0

DELIBERATION N° 2010/2

ÉLECTION DU PRESIDENT DU COMITE DE BASSIN

Le Comité de Bassin Réunion, délibérant valablement,

- VU** l'article L 213-13-1 du Code de l'Environnement ;
- VU** l'article R 213-56 du Code de l'Environnement ;
- VU** l'arrêté préfectoral N° 10 – 1779 /SG/DRCTCV du 02 août 2010 modifié portant renouvellement des membres du Comité de bassin de La Réunion ;
- VU** le règlement intérieur du Comité de bassin ;

Après avoir procédé à l'élection du Président,

DECIDE :

Article unique :

Est élu Président du Comité de bassin Réunion :

- **M. Eric FRUTEAU – Collège des collectivités**

Saint-Denis, le

Le Préfet,
Pour le préfet et par délégation
Le Secrétaire Général

Michel THEUIL